

suite, les sources historiques de cette époque si obscure et que nos historiens n'ont fait qu'ébaucher.

Il y a deux ans, je commençais moi-même sur cette époque une étude, dont une partie, celle de la guerre de l'Indépendance, a été publiée avec pièces justificatives. J'ai été frappé du petit nombre de ressources mises à notre disposition, malgré les documents publiés récemment par l'abbé Verrault et les sociétés historiques.

Le rapport de M. Verrault et celui de M. Brymner ont été une révélation pour moi et m'ont contraint d'arrêter mes travaux jusqu'à ce qu'il me soit permis de consulter les documents de Londres. Impossible, sans cela, d'étudier et d'approfondir l'histoire de ces temps.

M. Verrault a ensuite visité les archives nationales de Paris, celles de la Bibliothèque Nationale et du Ministère des affaires étrangères. Partout il a noté un certain nombre de documents historiques du Canada et de l'Amérique, ignorés ou peu connus.

C'est surtout au Ministère de la marine que se trouvent les archives les plus importantes pour l'histoire de la Nouvelle-France. C'est là que l'on a puisé les collections de la bibliothèque du Parlement à Ottawa et de la Société Littéraire et Historique. M. Verrault a constaté qu'il reste encore des pièces importantes à copier, et il a étendu ses recherches sur ce qui n'avait pas été analysé.

M. Verrault termine son rapport en nous parlant des autres documents répandus en différents endroits, en France et de ceux de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg.

Il regrette de n'avoir eu que quelques mois pour faire ces recherches. "Ce sont des années, dit-il, qu'il faudrait employer à un semblable travail; mais je puis espérer que plusieurs accompliront ce qu'un seul n'a pu faire."

Même sans aller à l'étranger, nous avons ici un travail immense à faire pour connaître toutes nos sources historiques. Depuis leur naissance, les communautés et les institutions ont conservé pieusement leurs registres et leurs correspondances.

Notons en particulier les archives de l'archevêché de Québec, qui sont importantes non-seulement pour l'histoire religieuse du pays, mais même pour l'histoire civile et politique. L'occasion m'a été offerte d'en parcourir plusieurs volumes, et j'ai jugé quelques documents si importants que j'ai demandé la permission de les copier pour moi-même.

Au Séminaire de Québec se trouvent une trentaine de cartons de manuscrits dont plusieurs ont une grande valeur historique, et sont consultés par nos écrivains. On est occupé, depuis deux ans, à faire un catalogue qui, lorsqu'on l'aura terminé, sera d'une grande utilité pour les recherches.

Mentionnons en passant les manuscrits des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec, ceux de la Société Littéraire et Historique dont nous avons déjà parlé assez largement.

Le principal dépôt d'archives à Québec se trouve au bureau du registraire, à l'Hôtel-du-Gouvernement. Les documents se rapportant à la domination française forment plus de soixante volumes, entre autres les registres du Conseil Supérieur, les registres d'intendance, les édits, arrêtés et déclarations.

Tous sont d'une importance si grande que nous devrions en avoir une deuxième copie qui serait mise dans un autre dépôt, dans la crainte que le feu ne détruise un jour cet unique exemplaire.

Le magnifique travail de M. Lareau sur les archives nous donne d'amples détails sur ces pièces et sur celles du règne militaire. On peut consulter le même travail sur les archives déposées au Palais de Justice à Montréal, qui remontent à la fondation de cette ville, et sur celles qui concernent le règne militaire.

La Société Historique de Montréal possède, comme je l'ai dit, des manuscrits précieux, entre autres des copies tirées de la collection Haldimand. Les archives du Séminaire de Saint-Sulpice doivent être importantes à plus d'un titre.

Le dépôt des archives à Ottawa est aussi considérable. A part des manuscrits déjà cités dans la bibliothèque du Parlement, il y a les registres du Conseil Privé, ceux du secrétaire d'Etat, du bureau de l'Agriculture, etc.

Depuis 1872, à la demande de personnes influentes, un dépôt d'archives a été établi au bureau d'Agriculture et des Statistiques. Ce département contient déjà 40,000 lettres et pièces originales au nombre desquelles sont des documents relatifs au gouvernement civil et militaire jusque-là déposés à Halifax, et de précieuses relations antérieures à la déclaration de l'Indépendance. Ils ont été classés et mis en ordre par M. Brymner, dans des chambres à l'épreuve du feu. M. Brymner, chargé d'aller examiner les archives des provinces maritimes et celles de Londres, avant la mission de M. Verrault, a fait des rapports intéressants sur ces documents.

Mais, outre cela, combien de papiers importants se trouvent dans nos principales familles; par exemple, la correspondance de nos hommes d'Etat, de nos dignitaires ecclésiastiques et civils, dont copie pourrait être obtenue et placée dans nos dépôts d'archives ou dans les bibliothèques des législatures!

Voilà un résumé de ce que nous possédons en fait d'annales historiques et des travaux exécutés jusqu'à ce jour. Mais, avant de tirer des conclusions, citons quelques exemples de ce qui a été fait à l'étranger dans le but de faciliter les recherches historiques.

En France, quels soins le gouvernement, les congrégations et les sociétés savantes n'ont-ils pas donnés à la conservation des archives! On

a fait, en 1872, une liste des dépôts qui existaient alors, au nombre de 1225.

On avait, auparavant (1763), fait un examen de ces dépôts et copié plus de 50,000 pièces manuscrites, qui forment une des plus belles collections de la Bibliothèque Nationale. Non content de cela, on étendit les recherches à l'étranger, et l'on se procura 120 volumes in-folio de documents en Angleterre, 50 volumes de lettres des Papes relatives à l'histoire de France; 220 volumes in-folio furent tirés des archives des Pays-Bas.

Et qui ne connaît la masse énorme de documents inédits de l'histoire de France, collection de plus de 60 volumes in-40, publiés par le ministre de l'Instruction Publique?

En Belgique, le gouvernement a pris un intérêt tout particulier à la conservation des archives. De 1834 à 1862, il a publié cinq gros volumes, in-40, des inventaires des diverses collections; il fait aussi paraître, chaque année, plusieurs volumes de coutumes des diverses parties du pays.

En Angleterre, on a réuni, dans un vaste édifice érigé à Londres, les archives publiques dispersées dans une foule d'endroits différents. Le *Public Record Office*, construit à l'épreuve du feu, reçoit les documents qui ont plus de vingt ans d'existence. Des fonctionnaires spéciaux sont chargés de leur garde et de leur classification, et ils publient un catalogue ou table analytique (*Colonial Calendar*).

Aux Etats-Unis, il a été fait des efforts immenses pour augmenter les collections de documents historiques. Les Américains semblent mettre plus de soin que nous à se procurer des manuscrits qui concernent spécialement le Canada. Ils ont traduit et imprimé des documents dont nous avons des copies originales depuis vingt ans, fait qui n'est pas à notre honneur et que je regrette de constater. L'exemple de l'Etat de New-York a été suivi par plusieurs autres Etats. Chaque gouvernement a mis les archives sous la garde du bibliothécaire de l'Etat, qui, pour cela, reçoit une forte rémunération. Cet officier les classe et en imprime un catalogue.

A Washington, chaque département a aussi ses archives. Mais les documents d'un intérêt général sont sous la surveillance du Président lui-même, qui accorde la permission de les consulter et d'en prendre des copies. Le gouvernement fédéral a publié, sous le titre de: *American Archives*, une masse de documents historiques qui comprennent 9 volumes in-folio.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour chercher des précédents. La Nouvelle-Ecosse nous en offre un digne à imiter. En 1857, la législature, sur motion de M. Howe, décida de faire une collection des annales historiques de cette province, et le résultat a été la réunion, en 1869, de 200 volumes de manuscrits que l'on a classés et catalogués, et d'un volume imprimé, qui contient les pièces les plus précieuses. Ce volume parut en 1869.

Maintenant, grâce à la mission de M. Verrault, des recherches et des travaux de messieurs Brymner, Lareau, Mills et autres, nous sommes suffisamment renseignés sur la nature et l'importance des manuscrits historiques que recellent les archives du Canada et de l'Europe.

Voyons quelles mesures il y aurait à suggérer pour nous mettre sur un point d'égalité avec les autres pays.

I. La première démarche serait de faire copier sans délai, par des personnes compétentes, toutes les pièces qui nous manquent. Pour cela, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec pourraient se partager l'ouvrage. Le premier obtiendrait la correspondance des gouverneurs anglais, les collections du *Public Record Office*, les *Haldimand and Dorchester Papers* et les autres manuscrits de Londres qui sont d'une absolue nécessité pour l'histoire après la conquête.

II. Le gouvernement de Québec se chargerait des documents de Paris qui n'ont pas encore été copiés, et les déposerait à Québec, qui est déjà le dépôt principal des archives françaises. Québec, comme ville historique et française, avec ses vieilles institutions et ses bibliothèques, devrait posséder de préférence cette collection, et, de plus, avoir une copie de tous les autres documents qui se rattachent à la domination française et à la province de Québec. Le dépôt pourrait rester au bureau du Registraire de la province, qui possède déjà la plus grande collection des anciennes archives.

III. Un dépôt général d'archives serait établi à Ottawa pour y recevoir tous les documents épars dans les divers ministères fédéraux, le Conseil Privé, le secrétaire d'Etat, le bureau d'Agriculture, etc. Il serait très-important d'y avoir aussi une copie de certaines séries précieuses de nos manuscrits originaux, par exemple, des registres du Conseil Supérieur, de crainte que le feu détruise un jour l'unique copie que nous possédons à Québec. Le dépôt fédéral pourrait rester au bureau d'Agriculture et des Statistiques que le gouvernement a spécialement chargé de réunir les documents épars du Canada.

IV. Un employé serait chargé de faire un inventaire ou catalogue des documents déposés dans les départements publics, les institutions littéraires et les communautés. Cet inventaire serait imprimé et contiendrait un résumé de chaque pièce et l'endroit où elle est déposée.

V. Les législatures entreprendraient la publication de quelques collections importantes, par exemple, la correspondance officielle des gouverneurs français, que l'Etat de New-York a fait en partie traduire et imprimer; la correspondance des premiers gouverneurs anglais et les collections Haldimand, Dorchester, etc.

VI. On encouragerait d'une manière enor-

plus libérale les sociétés littéraires disposées à publier des annales et des manuscrits. Chaque société a, parmi ses membres, des hommes dévoués qui se chargent volontiers de ce travail, et cela, sans rémunération. En même temps, cette aide permettrait aux sociétés d'augmenter leurs bibliothèques et de former des musées d'antiquités canadiennes et d'histoire naturelle, et, par conséquent, aiderait puissamment au développement de la littérature et des sciences.

VII. On favoriserait spécialement ceux qui ont la force d'entreprendre de grandes publications historiques dans le genre des *Relations des Jésuites*, du *Journal des Jésuites*, des documents sur la guerre américaine de l'abbé Verrault, du *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Tanguay, des grandes histoires du Canada, etc. Le gouvernement achèterait un certain nombre d'exemplaires de ces ouvrages si importants et les mettrait à la disposition des bibliothécaires, des législatures pour être échangés avec les bibliothèques des pays étrangers; ceci, loin d'être une charge au public, serait d'un grand bénéfice, car on obtiendrait ainsi des publications d'une grande valeur, et on répandrait des ouvrages qui feraient connaître le Canada à l'étranger.

Voilà les humbles suggestions que j'ose soumettre à votre bienveillante considération. Nous avons tous intérêt à les faire exécuter et à augmenter ainsi la série de nos annales. La tâche est immense, il faut se l'avouer, mais c'est en redoublant d'ardeur, c'est en répétant nos recherches chacun de notre côté, c'est en poussant nos investigations jusqu'à ses dernières limites que nous parviendrons à un bon résultat. C'est par un semblable travail que nous découvrons chaque année de nouvelles pièces pour l'histoire.

Si nous, littérateurs et historiens, nous pouvons faire quelque chose privément, quelle influence n'exerceront pas les associations littéraires et les sociétés savantes! C'est à elles de donner le mouvement. Leurs travaux passés sont une garantie de leurs travaux et de leurs succès futurs.

Permettez-moi, messieurs, en terminant, d'espérer un résultat plus grand des Conventions littéraires inaugurées par l'Institut-Canadien de cette ville. Elles mettront plus d'union entre les écrivains, les feront travailler dans un même but, avec une organisation commune, au développement de la littérature nationale. Il faudra donc les répéter, et j'ose croire que Québec trouvera un jour l'occasion de vous réunir dans ses murs hospitaliers. Vous pourrez alors constater les progrès faits depuis cette Convention.

Telle est, messieurs, la tâche patriotique que nous devons poursuivre, et, si nous unissons tous nos efforts, nos hommes d'Etat finiront par céder à des demandes si justes. Comptons surtout sur le patriotisme de nos jeunes ministres fédéraux et locaux. Eux, au début de leur carrière administrative, dans la force de l'âge, sont plus en état que tout autre de prendre quelque démarche active pour compléter les annales de notre histoire. Sans aucun doute, ils recevront en cela l'appui et l'approbation de tous les hommes politiques.

Quand il s'agit d'une question si vitale, nous devons nous placer sur un terrain neutre où les passions de parti, les divisions de races soient bannies. Mais, si ces annales intéressent même les races étrangères, elles nous touchent de plus près, nous, Canadiens d'origine française. N'hésitons pas à faire notre part de cette tâche, nous guidant sur les travaux des Viger, des Faribault, des Laverdière, qui ont été les pionniers dans le travail gigantesque qu'ils nous ont tracé. Si nous ne commandons pas dans les choses matérielles, sachons au moins conserver la place que nous occupons dans les travaux de l'esprit.

Remarques faites par M. J. M. LeMOINE sur les archives:

Avant de passer à l'examen de la question si intéressante des archives, M. J. M. LeMoine, un des délégués de la Société Littéraire et Historique de Québec, se fit un plaisir de signaler un incident qui s'était passé au sein de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, en rapport avec les moyens à prendre pour activer le développement de la littérature canadienne.

Cet incident, sans avoir une bien grande importance, avait pour les amis des lettres canadiennes son côté agréable, pratique même. Dans la bibliothèque de la Société, riche maintenant de près de 12,000 volumes, M. LeMoine avait pu faire adopter à l'unanimité, une résolution allant à créer un département spécial pour les livres imprimés au Canada, et afin de mettre encore plus en relief nos productions littéraires, la Société, à sa demande, avait fait choix d'une reliure particulière et uniforme, "vert et or, avec une feuille d'érable," pour toutes les publications canadiennes. De cette sorte, la Société Littéraire et Historique de Québec, la plus ancienne du continent, pourrait exhiber, en un seul coup-d'œil, aux nombreux étrangers qui visitent ses salles, les développements successifs de notre littérature, et, comme la Société achète tous les livres imprimés au Canada, les auteurs auront ce moyen additionnel de se manifester aux gens du dehors. Ceci s'appliquait aux volumes écrits dans les deux langues.

M. LeMoine voulut couronner, par ce témoignage de l'intérêt que la Société portait à notre littérature, l'intéressante causerie qu'un de ses ex-présidents, l'hon. M. Chauveau, avait suscitée.

LES ARCHIVES.

M. LeMoine aimerait à savoir où en était le bureau, ou plutôt les divers bureaux d'archives

d'Ottawa; car il paraîtrait que les archives de la Puissance se trouvaient éparpillées en quatre bureaux, à Ottawa, et, tout en secondant la motion proposée par M. L. P. Turcotte, M. LeMoine trouvait qu'elle n'allait pas assez loin.

M. LeMoine n'objectait pas à ce que chaque province eût un dépôt d'archives; c'était même assez naturel que chaque province désirât conserver chez elle le dépôt si précieux de ses anciennes archives. Mais, pour qu'une mesure fût pratique et viable, M. LeMoine insistait à ce qu'il y eût, dans la capitale même de la Puissance, un bureau central d'archives, un *Record Office* comme celui de Londres. De cette sorte, un historien, allant aux sources de notre histoire, trouverait tous les matériaux sous sa main, à Ottawa, sans être forcé de parcourir les capitales de chaque province, Halifax, Saint-Jean, Québec, Toronto, Winnipeg, etc.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES.

Proposé par M. L. P. Turcotte et secondé par M. J. M. LeMoine:

Résolu:—Qu'une demande soit faite au gouvernement fédéral et au gouvernement local de Québec les priant:

1o. De faire copier par des personnes compétentes les documents historiques en dépôt dans les archives de Londres, Paris, etc.;

2o. De réunir toutes les archives de Québec dans un seul dépôt qui devrait être au bureau du Registraire, vu qu'il contient déjà la plus grande partie des archives françaises;

3o. De réunir dans un autre dépôt, à Ottawa, les archives dispersées dans les divers ministères fédéraux, ce dépôt devant être au bureau de l'Agriculture, qui contient déjà une nombreuse collection de manuscrits.

"HISTOIRE DE LA CAVALERIE"

Tel est le titre d'un ouvrage écrit par un Anglo-Canadien qui a remporté le prix offert par l'empereur de Russie aux trois meilleurs livres contenant l'histoire complète de la cavalerie, depuis la date la plus éloignée jusqu'à ce jour. C'est le grand-duc Nicolas qui eu l'idée, en 1874, d'établir ce concours, et de l'ouvrir aux officiers de toutes les armées étrangères. Le lieutenant-colonel T. Denison, qui a créé et organisé le service de la cavalerie en ce pays, et dont l'habileté a été reconnue par les hommes les plus compétents, se décida à concourir. Il alla en Russie, écrivit l'ouvrage en question qu'il fit imprimer à Londres, et remporta le prix de 6,000 roubles.

C'est un honneur pour le Canada, un honneur qui devrait être apprécié et reconnu par le gouvernement impérial et le gouvernement canadien. On ne saurait trop encourager de pareils travaux, trop stimuler le zèle et l'ambition du petit nombre de ceux qui se livrent à des études si sérieuses et si utiles. Le gouvernement impérial donne souvent des grades et des récompenses militaires à des hommes qui n'en ont pas fait autant. Le lieutenant-colonel Denison est magistrat de police à Toronto.

Nous venons de recevoir de M. Rameau, ce Français distingué qui a laissé des traces si profondes de son passage parmi nous, un livre qui va faire sensation dans les cercles instruits de notre pays. Voici le titre de ce livre: *Une colonie féodale en Amérique—L'Acadie, 1604-1710*.

M. Rameau aime à parler des grandes choses que la France a faites en Amérique, à faire connaître et apprécier la vitalité des nationalités qu'elle y a fondées et qui sont restées si françaises de cœur et d'esprit, aussi françaises que la France elle-même qui les a presque oubliées après les avoir abandonnées. Nous avons eu juste le temps de jeter les yeux sur les premières pages de ce livre intéressant, dont nous reparlerons dans quelques jours. On doit se faire un devoir, au Canada, d'acheter ce livre, non-seulement à cause de son intérêt national et historique, mais encore comme témoignage d'estime et d'appréciation à un homme qui parle si bien de nous et contribue tant à nous rappeler au souvenir de la France.

L.-O. D.

Dans un café:
—Garçon, donnez-moi une paille pour prendre mon café glacé.

—Veuillez attendre un instant, monsieur, elle sont toutes en bouches.

Entre médecins:
—La France est momentanément malade,
—Et à quoi attribuez-vous cela?
—A la faiblesse de sa constitution.